



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 2 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conclusions de la réunion téléphonique du Comité exécutif du Conseil national de l'Industrie (CNI)

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont réuni par téléphone les membres du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI) ce jeudi 2 avril. Leurs échanges ont porté sur la situation industrielle en France dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et sur les perspectives d'après-crise.

S'agissant de la situation industrielle, le comité exécutif du CNI a souligné la pleine mobilisation des filières pour assurer la continuité de l'activité économique. Pour soutenir cet effort, le Gouvernement a mis en place des [mesures de soutien immédiates aux entreprises](#), tous secteurs d'activité confondus (délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, simplification et renforcement du chômage partiel, garantie des crédits bancaires, Fonds de solidarité à destination des TPE, plan de soutien aux entreprises exportatrices, etc.).

Les filières du CNI ont fait de la protection des salariés leur priorité. Pour aider les entreprises industrielles à mettre en place une organisation de travail adaptée, dans le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires, plusieurs fédérations industrielles, dont l'UIMM, la filière agro-alimentaire, ou encore la filière « Chimie & Matériaux », ont édité et diffusé à leurs adhérents des guides sur les bonnes pratiques sanitaires à adopter.

Les membres du CNI ont appelé les « Référents PME » des filières à la vigilance sur l'impact de la crise en matière de relations interentreprises, notamment concernant la concertation sur les reports de commandes et les délais de paiement. Les ministres ont rappelé que toutes les entreprises, en particulier les plus grandes, qui ne respecteraient pas leurs obligations en termes de délais de paiement, n'auront pas accès au prêt garanti par l'Etat pour leurs crédits bancaires.

Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher ont salué la forte mobilisation des industriels français et des services de l'Etat afin de renforcer les capacités de production nationale et l'approvisionnement d'équipements sanitaires et médicaux.

Enfin, cette réunion a permis des premiers échanges concernant la reprise de l'économie à l'issue de la crise sanitaire afin d'assurer les conditions de la relance de l'activité de l'industrie en sortie de crise, mais également pour préparer des transformations plus profondes liées au renforcement et à la relocalisation de notre tissu industriel.

En conclusion, Bruno Le Maire a demandé aux membres du CNI et à la Direction générale des entreprises (DGE) de mettre en place un suivi rapproché de la situation de l'activité industrielle pendant la crise et de faire des propositions dans les prochaines semaines pour s'assurer de la relance de notre industrie à l'issue de la crise sanitaire.



La mission du Conseil national de l'industrie est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national, territorial et international, en intégrant les enjeux à l'export. Présidé par le Premier ministre et vice-présidé par Philippe Varin, le CNI réunit les entreprises et les représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international. Le CNI est doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux, qui se réunit à chaque trimestre.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
01 53 18 44 38

presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr